

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LUDRES

**SERVICE : RESSOURCES HUMAINES -
FORMATION**

SEANCE DU : 11 MARS 2024

DELIBERATION N° : 4

RAPPORTEUR : MME RAVON

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique disposant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leurs assemblées délibérantes, et son article L. 332-8 2°),

Suite à la mobilité interne de notre gestionnaire de l'administration générale, pour le poste de Directrice des Ressources Humaines, et à la mutation de notre agent assistante comptable et budgétaire, il a été nécessaire de les remplacer.

Les recrutements vont finalement se réaliser aux grades d'adjoint administratif pour les deux candidates retenues.

Ainsi, il a été proposé en décembre de créer des emplois à temps complet aux grades pouvant être occupés pour l'emploi de gestionnaire administration générale. Ceux-ci seront à supprimer.

Grade	Nombre de postes supprimés	Date de suppression
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1 temps complet	08/04/2024
Rédacteur	1 temps complet	08/04/2024
Rédacteur principal 2ème classe	1 temps complet	08/04/2024

Le poste d'assistante comptable et budgétaire était déjà occupé par une personne au grade d'adjoint administratif, il ne sera pas utile d'en créer un pour notre recrue.

Nous avons donc besoin de créer un emploi à ce grade pour le poste de gestionnaire administration générale.

Grade	Nombre de postes créés	Date de création
Adjoint administratif	1 temps complet	01/04/2024

La commission finances, ressources humaines, administration générale a rendu un avis favorable le 21 février 2024.

Le Comité Social Territorial (CST) rendra son avis sur les suppressions visées lors de sa séance du 13 mars 2024.

Par conséquent , il est demandé au Conseil Municipal :

- de modifier le tableau des emplois comme évoqué ci-dessus.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2024 et suivants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Didier GOIRAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance .

Etaient Présents :

M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, M. DUSSAULX Xavier, Mme BLAISE Claudine, Mme MERCIER Sophie, M. GOETZ Philippe, Mme RAIK Magali, Mme LIIRI Stéphanie, Mme BERNIER Dominique, M. CHAUVANCY Michel, Mme GUERBER Sandrine, M. NOEL Rémi, Mme LAVAL Sandrine, M. PECHINE Patrick, Mme ROCHON Marie, Mme MOTEL Aurélie, M. PICARD Benoît, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, M. GOIRAND Didier, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. BURTE René

Était Excusé :

M. PATRAS Jean

Avaient donné pouvoir :

M. LOMBARD William	avait donné pouvoir à	M. BOILEAU Pierre
M. FOURNIER Emmanuel	avait donné pouvoir à	Mme BERNIER Dominique
Mme HINZELIN Mireille	avait donné pouvoir à	Mme BLAISE Claudine

Etaient Absents :

M. FRANCOIS Axel, M. REGNIER Christian, M. VAUTHIER Claude

NOTA -

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 13 Mars 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 5 Mars 2024.

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Le Maire



Pierre BOILEAU